



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/43/829
18 novembre 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

Quarante-troisième session
Point 22 de l'ordre du jour

LA SITUATION EN AMERIQUE CENTRALE : MENACES CONTRE LA PAIX ET LA SECURITE INTERNATIONALES ET INITIATIVES DE PAIX

Lettre datée du 17 novembre 1988, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent du Costa Rica auprès de l'Organisation des
Nations Unies

J'ai l'honneur de vous communiquer le texte de la note du Ministre des relations extérieures du Costa Rica, M. Rodrigo Madrigal Nieto, concernant la proposition qu'il a présentée à l'Assemblée générale de l'Organisation des Etats américains, tenue en El Salvador le 15 novembre 1988. La note du Ministre a été envoyée par la valise diplomatique et vous sera remise dès que la mission costa-ricienne l'aura reçue.

"Monsieur le Secrétaire général,

J'ai l'honneur de vous faire tenir le texte de la proposition que j'ai présentée à l'Assemblée générale de l'Organisation des Etats américains il y a quelques jours.

Mon gouvernement a estimé qu'il était urgent de reprendre les négociations de paix en Amérique centrale et a insisté sur le fait que, pour y parvenir dans les meilleurs délais, il fallait supprimer les obstacles qui entravaient la reprise des conversations entre les gouvernements d'Amérique centrale, et entre certains d'entre eux et leurs mouvements d'insurrection respectifs. C'est ce qui nous a amenés à soumettre notre proposition à la haute instance régionale pour examen.

Je vous serais reconnaissant d'examiner soigneusement cette initiative costa-ricienne qui, à ma grande satisfaction, a été favorablement accueillie dans les pays intéressés.

Dans la proposition costa-ricienne, il est suggéré qu'un représentant du Groupe des Huit participe aux activités de vérification des frontières. Etant donné la contribution apportée par ce groupe au cours de ce processus, et le

désir manifeste que se joignent à un effort émanant des pays d'Amérique centrale des représentants de différents pays dont la collaboration précieuse nous était indispensable, il m'a semblé qu'il convenait d'inviter aussi un représentant du Groupe des Huit; c'est la raison pour laquelle j'ai pris cette initiative.

Comme les ministres des relations extérieures des pays d'Amérique centrale ont convenu de se réunir les 29 et 30 de ce mois à Mexico, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir d'ici là nous communiquer vos vues, car nous estimons que votre appui et votre collaboration fraternelle sont essentiels pour le succès des négociations de paix dans la région.

Dans la certitude de bénéficier de votre appui continu dans la recherche de la paix et de la démocratie en Amérique centrale, je saisis cette occasion pour vous prier d'agréer les assurances de ma très haute considération.

Rodrigo Madrigal Nieto"

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale au titre du point 22 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent
du Costa Rica auprès
de l'Organisation
des Nations Unies.

(Signé) Carlos José GUTIERREZ

ANNEXE

Proposition présentée par le Ministre des relations extérieures et
du culte du Costa Rica à l'Assemblée générale de l'Organisation des
Etats américains, à San Salvador, le 15 novembre 1988

En vue de contribuer à la reprise des négociations de paix en Amérique centrale, le Gouvernement costa-ricien, par mon intermédiaire, prie instamment tous les protagonistes de la crise de surmonter rapidement les obstacles et d'oeuvrer de concert à l'application intégrale du plan de paix.

A cet effet, nous proposons :

1. L'adoption d'une procédure de vérification et de contrôle aux frontières du Honduras avec El Salvador et le Nicaragua visant à satisfaire leurs intérêts en matière de sécurité et à l'application de laquelle participeraient la République fédérale d'Allemagne, le Canada, l'Espagne et un pays du Groupe des Huit sous les auspices du Secrétaire général de l'ONU.
2. Simultanément, le Nicaragua retirerait de La Haye la plainte qu'il a déposée contre le Honduras, en se réservant le droit de faire appel de nouveau à cette haute juridiction si l'accord n'était pas respecté.
3. Parallèlement, on reprendrait le dialogue entre le Gouvernement et la résistance nicaraguayenne afin que les Nicaraguayens eux-mêmes, avec la précieuse participation du cardinal Obando y Bravo et du Secrétaire général de l'Organisation des Etats américains, prennent des engagements concrets et engagent des actions irréversibles pour la réalisation effective des principes démocratiques d'Esquipulas.
